

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
Yitshak Ben Chímone, David
ben Messaouda, Rav Moché Ben
Raziel, Chímone Ben Messaouda,
Aaron Ben 'Hanna, Martial Ben
Aureda Alice, Audrey Bat
Étoile, Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de
Yéhoua Ben David, Chímone
Ben Yitshak, 'Haïm Ben David,
David Ben Yaakov, Yéhia ben
Yaakov, 'Hanna Bat Esther et
Messaouda Bat Guemra,
Elíyahou ben Ester ve Shímon
Fedida, Gisele Klara bat Simha



Pour le zivoug de Sarah
bat Avraham, Chímone
Ben Yitshak, Yitshak Ben
Mordékhaï, Azriel ben
Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

La paracha de Haazinou est le chant final que Moshé entonne avant sa mort. Il s'agit à nouveau de mettre en garde les bné-Israël contre la faute et ses conséquences. Ainsi Moshé prend à témoin le ciel et la terre et énonce au peuple ce qui leur en coûterait de se frotter à la colère d'Hachem. Après cela, Moshé rappelle de nouveau le détail le plus important, celui du repentir, capable de faire revenir Hakadoch Baroukh Hou vers son peuple, quelque soit la faute qu'il ait commise. C'est après cela, qu'Hachem s'adresse à Moshé et lui demande de se rendre sur la montagne de Névo, qui se trouve dans le pays de Moav, afin de pouvoir contempler la terre d'Israël, dans laquelle il n'entrera malheureusement pas. C'est sur cette montagne que Moshé poussera son dernier soupir avant de rejoindre le Maître du monde.

Au chapitre 32, la paracha débute par les versets suivants :

א/ האזינו השמים, ואדברה; ותשמע הארץ, אמרי-פי:
1/ *Prêtez l'oreille cieus, et je parlerai et que la terre écoute les mots de ma bouche.*

ב/ יערף כמטר לקחי, תזל כטל אמרתי, כשעירם עלי-
דשא, וכרביבים עלי-עשב:

2/ *Que ruisselle comme la pluie mon enseignement, que coule comme la rosée ma parole ; comme des averses sur la végétation et comme les gouttes de pluies sur l'herbe.*

ג/ כי שם יהוה, אקרא: הבו גדל, לאלהינו:
3/ *Quand j'invoque le Nom de Hachem attribuez de la grandeur à notre Dieu .*

Versets De la Paracha

Le **Mayana Chel Torah** rapporte un enseignement du **Rabbi de Kotzk** qui demande pourquoi les bné-Israël ont pris l'habitude de parler de « יראת שמים – crainte du ciel » plutôt que de « יראת ה' – crainte d'Hachem ». Il ne s'agit certes que d'une expression et la seconde existe également, seulement la première, bien plus usitée semble incongrue. Nous ne craignons pas le ciel, mais bien son Créateur, d'autant que nous savons

qu'Hachem ne limite pas Sa présence aux cieus. D'où provient donc cette expression si ancrée dans nos bouches ?

La réponse se trouve dans l'attitude du ciel lors de sa création. Bien qu'apparu le premier jour, nos sages dévoilent (traité 'haguigua, page 12a) qu'il s'étendait sans cesse jusqu'à ce qu'Hachem gronde pour qu'il se fige et cesse sa croissance, comme le

rapporte le texte (Iyov, chapitre 26, verset 11) : « *Les colonnes du ciel frémissent et s'effarent sous sa menace* ». Depuis ce jour jusqu'à aujourd'hui, il n'a plus jamais bougé de cet état tant sa crainte vis-à-vis d'Hachem est grande. C'est en rapport avec son attitude que nous parlons de « *יראת שמים – crainte du ciel* », dont le sens est évocateur de l'attitude du ciel qui a suivie l'injonction de son Maître. Dire d'un homme qu'il a la « *יראת שמים – crainte du ciel* » c'est comparé sa démarche à celle du ciel depuis sa création.

Cela nous amène à une question intéressante apportée par le **Chlah Hakadoch** (ainsi que de nombreux autres commentateurs sur le premier verset de la paracha) basée sur les propos du **Sifri** : « *Hakadoch Baroukh Hou a dit à Moshé : dis aux bné-Israël d'observer le ciel et la terre que J'ai créé pour eux et de voir s'ils ont changé (par rapport à ce qu'Hachem a fixé). Il s'agit d'un raisonnement "à fortiori", car si déjà le ciel et la terre n'obtenant ni récompense, si sanction et ne s'inquiétant pas pour leurs fils et leurs filles, ne changent pas Mes ordres, vous (les bné-Israël) qui pouvaient espérer une récompense en cas de mérite et craindre une sanction en cas de faute, et dont l'inquiétude se porte sur vos enfants, combien à fortiori devriez-vous respecter Mes ordres.* » En somme, Hachem enjoint le peuple à prendre exemple sur ciel et la terre scrupuleux dans l'accomplissement de Sa parole bien qu'ils n'aient aucune raison de le faire contrairement à nous.

Seulement cette comparaison semble infondée dans la mesure où nous avons vu à plusieurs reprises que l'homme est la seule créature dotée d'un libre-arbitre. De fait, il est le seul en mesure de contredire la parole divine. Dès lors, le ciel et la terre ne sont pas des exemples pertinents et à l'inverse des propos du **Sifri**, ils ont toutes les raisons d'écouter la parole d'Hachem dans la mesure où aucun choix ne leur est proposé.

Tentons de mieux comprendre cette absence de libre-arbitre pour les créatures célestes.

Le **Rambam** (hilkhot yéssodé hatorah, chapitre 3, halakha 9) rapporte : « *Toutes les étoiles et les astres sont dotés de vie, de savoir et d'intelligence*

et se tiennent en connaissance de celui qui a parlé pour que le monde se crée (Hachem), chacun en fonction de sa grandeur et de son niveau loue son créateur comme les anges. De même qu'ils connaissent Hakadoch Baroukh Hou, ils se connaissent eux-même ainsi que les anges au dessus d'eux. Le savoir des étoiles et des astres est inférieur à celui des anges mais supérieur à celui des hommes. »

Sur cette base, **Rav Moshé Feinstein** (dans le livre kol ram) déduit une chose extraordinaire. Si l'homme connaît le bien et le mal et que les astres dépassent ses connaissances, alors eux aussi disposent d'une liberté totale d'action et peuvent faire le choix de ne pas suivre les ordres du Maître du monde 'has véchalom. Pourquoi disons-nous alors qu'ils n'ont aucun libre-arbitre ? Justement parce que leur savoir est tellement plus concret et précis que le notre, qu'aucun doute ne subsiste dans leur intention qui se résume alors au parfait accomplissement de la volonté d'Hachem. En somme, s'ils ne fautent pas ce n'est pas parce qu'ils en sont incapables, mais bien parce qu'ils ne peuvent concevoir de désobéir à Hachem. D'où la comparaison proposée par le **Sifri** pour critiquer l'homme, exposant le refus catégorique du ciel et de la terre de transgresser l'ordre divin alors même qu'ils n'y gagnent rien. Face à une connaissance exacerbée, le mal perd toute crédibilité et c'est ce qu'Hachem demande aux hébreux de viser. À ce niveau, le libre-arbitre existe mais son propriétaire fait le choix de le détruire par la connaissance d'Hachem.

Le **Sfat Émet** (sur notre paracha, année 637) exprime justement une idée terrifiante sur ce principe : « *nous ne pouvons opérer de réparation concrète si ce n'est par la suppression de notre libre-arbitre* ».

À l'approche de Kippour, il s'agit d'un message que nous devons analyser plus en avant. En ce jour où nous ne cessons de prier, il est remarquable de souligner combien nous visons la ressemblance avec les anges qui évoluent dans cette dimension de la suppression du libre-arbitre : ils sont capables de transgresser mais ne peuvent se résigner à le faire. En effet, les textes d'Halakha eux-mêmes rapportent des

habitudes adoptées en ce jour, comme celle de se vêtir de blanc pour ressembler aux anges, ou encore de se tenir comme eux, debout toute la journée et plus encore, de réciter la phrase « ברוך שם כבוד מלכותו לעולם ועד *bénis soit le nom de gloire de son règne à jamais* » alors que nous la lisons à voix basse le reste de l'année.

Concernant cette dernière phrase, le **Maguen Avraham** (simane 619) explique qu'elle est récitée toute l'année à voix basse parce que Moshé l'a « volée » aux anges justifiant que nous nous cachions pour la prononcer. Seulement au jour de Kippour où nous égalons les anges, nous pouvons la scander à voix haute.

Que signifie ce « vol » de la part de Moshé ? Plus encore, quand bien même nous serions égaux aux anges, en quoi cela justifierai que nous utilisions ce qui leur appartient ?

Le **Sfat Émet** (yom Kippour, année 655) cite les mots du Tanah dévÉ Eliyahou, qui rapporte que durant les quarante jours où Moshé implorait la miséricorde divine, les bné-Israël se sont joints à lui en s'affligeant par le jeûne du matin au soir. Seulement, le dernier jour, le peuple décide de jeûner depuis la veille et c'est ce fameux jour où le peuple a obtenu le pardon. Il s'agit du jour de Kippour. Les bné-Israël ont ainsi respecté le jeûne de Kippour sans même avoir reçu la loi concernant cette fête. Ils ont par cela réalisé un grand tikoun (réparation). Plus loin (année 664) il ajoute que Moshé est appelé « homme de Dieu » et est parvenu à faire jaillir ce titre sur les bné-Israël. En effet, David Hamelekh nous révèle (téhilim 82, versets 6 et 7) : « *J'avais dit, moi (Hachem) : "vous êtes des dieux ; tous des fils du Très-Haut !" Mais non, vous mourrez comme des hommes, comme l'un des princes vous tomberez !* » Cela fait référence au moment du don de la torah où le peuple s'est momentanément affranchie de la mort avant de sombrer à nouveau dans la faute et de perdre ce statut.

Au jour de Kippour où le peuple s'est repenti et s'est astreint au jeûne, Moshé est parvenue depuis le ciel à faire ressortir cette dimension du peuple afin d'obtenir son pardon. Ainsi, il dévoile aux bné-Israël, que comme lui, ils peuvent espérer à

nouveau rejoindre le sommet atteint avant la faute.

Comment accomplir cette prouesse ?

La réponse est évidente : en reproduisant exactement le même cheminement que la première fois, où comme nous allons le voir, nous sommes parvenus à supprimer volontairement notre libre-arbitre pour nous hisser au niveau des anges.

Le **Méchekh 'Hokhma** (sur chémot) analyse le verset suivant (chapitre 19, verset 17) : « *ils se sont tenus au pied de la montagne* ». Nos sages rapportent (traité Chabbat, page 88a) qu'Hachem a renversé la montagne pour les forcer à accepter la torah. Cet enseignement connu semble insinuer que le Maître du monde n'a pas laissé le choix au peuple et l'a contraint d'accepter Sa torah. Ceci n'aurait aucun sens dans la mesure où avant cet événement déjà, le peuple a accepté le don de la torah. Que signifie donc cette démarche décrite par nos sages ?

Le **Méchekh 'Hokhma** explique que le dévoilement qu'Hachem a opéré en se manifestant sur la montagne était tel, que la compréhension des bné-Israël a atteint celle des anges, eux-mêmes capables de fauter sans jamais s'y rabaisser. L'intensité du dévoilement était si prodigieux que le peuple a supprimé son libre-arbitre faisant ressembler la scène à une acceptation forcée là où il s'agit en fait d'une acceptation éclairée. À cet instant précis, les hébreux parviennent à s'affranchir de la mort au point d'eux-mêmes devenir les égaux des anges. Hissés à ce niveau, les bné-Israël obtiennent les mêmes attributions que les anges d'où le droit de prononcer les mots « ברוך שם כבוד מלכותו לעולם ועד *bénis soit le nom de gloire de son règne à jamais* ». Nous ne parlons pas de vol mais bien de l'acquisition d'une capacité. Le peuple est en adéquation avec cette phrase et a le droit, tout aussi bien que les anges, de la prononcer. La suite de l'histoire va causer la disparition de cette prérogative, seulement Moshé dévoile un secret aux bné-Israël : ils peuvent avoir l'ambition d'atteindre à nouveau cet état en reproduisant les efforts jadis consentis afin de faire émerger les forces cachées en eux. C'est pourquoi, bien que n'étant plus en mesure de dire ces mots avec fierté et à haute voix, ils

les enjoins à les dire en secret, à voix basse pour marquer au plus profond d'eux cet objectif à atteindre. D'où le « vol » évoqué car l'attitude secrète des bné-Israël suscite la suspicion bien qu'elle soit en faite pleine de noblesse.

À juste titre, le jour de Yom Kippour est axé sur cette démarche. En effet, kippour est également appelé « שבת שבתון *le chabbat des chabbats* ». Comme nous l'avions déjà expliqué (cf, dvar torah kippour 5776) cela connote le dédoublement de ce jour en deux jours de chabbat, les 9 et 10 Tichri. Le premier jour est déjà un Yom kippour mais pour le corps. C'est pourquoi la mitsvah du jour consiste à multiplier les repas. Le lendemain, le 10 Tichri, au contraire le corps est complètement abandonné et aucun plaisir ne lui est accordée, car c'est maintenant au tour de la néchama, de l'âme de profiter du chabbat. Cette dissociation du corps

et de l'âme permet de viser une expression purement spirituelle le deuxième jour, celui de Kippour. Or, notre néchama s'inscrit précisément dans cette caractéristique d'une connaissance absolue du divin en étant elle-même issu. Dès lors, elle aussi rejoint le statut des anges supprimant leur libre-arbitre pour n'accomplir que la volonté d'Hachem. La néchama peut donc entamer le processus évoquer par le **Sfat Émet** de réparation réelle de nos fautes. D'où le pouvoir réparateur de Yom Kippour.

Yéhi ratsone qu'Hachem pardonne toutes nos fautes pour nous sceller dans le livre des tsadikim.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !